

CONDITIONS GENERALES :

Conditions de location :

Réservation : elle peut se faire par voie orale, par lettre ou par mail. Elle est définitive lorsque le contrat de location est signé et réceptionné par le bailleur.

Réservation définitive :

Elle devient définitive à réception du contrat et paiement des arrhes.

Il est demandé de verser 30% du montant total de la location à titre d'arrhes par virement bancaire, par chèque ou chèques vacances en faveur du bailleur (coordonnées sur le contrat).

Après 7 jours les arrhes versées ne seront pas remboursées en cas d'annulation.

Paiement :

La somme restante correspondant à 70% de la location sera versée par virement bancaire, chèque ou chèques vacances en faveur du bailleur **au plus tard 2 semaines avant l'arrivée du locataire.**

Facilité de paiement au cas par cas.

Dépôt de garantie :

Fixé dans le contrat de location, il devra être réglé à l'arrivée, soit par chèque bancaire ou en espèce en faveur du bailleur.

Le dépôt de garantie sera restitué au locataire au plus tard un mois après le départ du locataire, déduction faite des retenues éventuelles.

Annulation – Désistement du locataire :

A moins de 4 semaines de la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total à titre de clause pénal.

Annulation du bailleur : Dans les 7 jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.

Arrivée et départ :

Sauf stipulation faite par écrit, l'arrivée a lieu le samedi entre 16h et 20h et le départ entre 8h et 10h.

Capacité d'accueil du logement :

Le nombre de personnes indiqué pour chaque logement ne peut pas être dépassé sans accord préalable du bailleur. Le locataire est tenu d'informer le bailleur de l'arrivée de toute personne supplémentaire dans son logement. Si celle-ci reste une ou plusieurs nuits, le propriétaire se réserve le droit de demander un forfait par personne hébergée.

Ménage :

Le locataire doit effectuer le ménage afin de rendre le logement propre à son départ. Si celui-ci n'a pas demandé le forfait ménage, un kit ménage sera mis à sa disposition gratuitement la veille de son départ. Lors de l'état des lieux de départ, en cas de non respect des engagements de propreté par le locataire, il lui sera alors demandé de régler le forfait ménage. (voir tarifs sur le contrat de location)

Charges :

Le paiement du chauffage et des autres charges doit être acquitté directement au propriétaire par le locataire lors de son départ, lorsque ces frais ne sont pas inclus dans le prix de la location.

Obligations du locataire :

Les délais fixés pour la remise ou la restitution de la ou des clés doivent être respectés, sauf stipulation contraire. Le logement de vacances doit être laissé en bon état de propreté. Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le bailleur en fera la demande. Le propriétaire doit être tenu informé des dommages ou manques éventuels constatés. Le locataire doit effectuer les tâches suivantes : Ranger, faire la vaisselle, vider les poubelles, nettoyer régulièrement. Le linge de maison loué doit être laissé dans une seule pièce.

Assurance :

Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs, (incendie, dégâts des eaux,...etc.). Le défaut d'assurance en cas de sinistre donne lieu à des dommages et intérêts même si l'étendu des dommages dépassent le dépôt de garantie.

Le locataire ne pourra exercer aucun recours contre le bailleur en cas de vol et de dégradations des lieux loués.

Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler.

Animaux domestiques :

Le locataire s'engage à assurer ses animaux domestiques contre les risques qu'ils pourraient occasionner à autrui et les dégradations éventuelles occasionnées.

Les carnets de vaccinations devront être présentés au bailleur dès l'arrivée du séjour.

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du lieu loué : **Résidence les chênes**

Marsarios

CP : 82160. Ville : PARISOT

Type de location : **gîte de personnes**

Surface habitable :m2

Exposition : sud-ouest

Détails des annexes pouvant être utilisées par le locataire (parking)

Linge de maison fourni : non

Chauffage en sus : oui

Description du terrain : parc boisé de 2.5 hectares.

Fait à le.....

Le Bailleur

Le Locataire
Signature suivie de la
mention « **Lu et approuvé** »

plan

